Image not found or type unknown

Travaux de rénovation nu propriétaire

Par **maniok**, le **07/03/2016** à **19:30**

Bonjour à tous,

Voilà, je suis nu-propriétaire d'un appartement en copropriété, et j'ai reçu un mail de l'avocat de l'usufruitier disant qu'une jurisprudence pourrait m'obliger à payer des travaux de rénovation au sein de l'appartement. je n'ai pas encore eu de précision quand au mot "rénovation" (n'a pas de sens juridique)je pense qu'il parle de remise aux normes. Pour moi les travaux de remise aux normes sont des travaux d'entretient qui incombent à l'usufruitier. Je paie déjà les gros travaux de copropriété sans broncher mais là je vais avoir des difficultés si les travaux s'avère être à ma charge. Sachant que je suis étudiant, que j'ai 20 ans,et je n'ai pas de revenu.

Merci de m'éclairer svp (urgent)

Maniok

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés